

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

**Présents** : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire, Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL, Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**ADOPTION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE D'UN BATIMENT PUBLIC ACCOLE A LA MAIRIE (ANCIENNE CHAPELLE)**

Monsieur le Maire indique que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe le principe d'une accessibilité généralisée et pose l'obligation de mise en accessibilité des établissements recevant du public.

Tous les établissements recevant du public (ERP) sont concernés par cette obligation : ils doivent être conçus de telle façon que toute personne handicapée, quel que soit son handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique) ou à mobilité réduite (personne âgée, personne avec poussette, personne temporairement invalide ou accidentée, etc.) puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées dans les parties ouvertes au public.

Le projet consiste à mettre en conformité l'accès à un bâtiment public accolé à la mairie (ancienne chapelle) pour les personnes à mobilité réduite.

L'enveloppe globale prévisionnelle pour ces travaux est estimée à 12 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le principe des travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment public accolé à la mairie (ancienne chapelle),
- dit que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2016.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 30 mars 2016

Le Maire,

Maxime BRAND



17\_24-03-2016

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-03-30T12-33-01.00 ( MI200895308 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160330-17\_24-03-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :  
ADOPTION DU PROJET DE MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE  
AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE D'UN BATIMENT PUBLIC  
ACCOLE A LA MAIRIE (ANCIENNE CHAPELLE)

Date de décision : Mar 30, 2016 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire

Acte :

Préparé

Date 30/03/16 à 12:33

Par SCHOCH Stephanie

Transmis

Date 30/03/16 à 12:33

Par SCHOCH Stephanie

Accusé de réception

Date 30/03/16 à 12:38

Département  
du Bas-Rhin  
Arrondissement  
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 21 mars 2016

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

15

Séance du 24 mars 2016

Sous la présidence de M. Maxime BRAND, Maire

Présents : Maxime BRAND, Maire

Marianne WEHR, Adjointe au Maire, Éric BOEHLER,  
Adjoint au Maire, Carole BOEHLER, Adjointe au maire,  
Emmanuel MULLER, Nathalie EBENER, Christophe  
SCHIR, Christelle KOESTEL, Rémi BOEHLER, Martine  
GOTTAR, Alexis GRAFF, Michèle AMAR SCHAETTEL,  
Denis TOURNEMAINE, Monique METTE, Josselin FELD

**DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA MISE EN  
CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE D'UN  
BATIMENT PUBLIC ACCOLE A LA MAIRIE (ANCIENNE CHAPELLE)**

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les travaux de mise en conformité de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite du bâtiment public accolé à la mairie (ancienne chapelle), qui ont été approuvés par délibération séparée du 24 mars 2016, sont susceptibles d'être éligibles à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2016 pour un montant de 30 à 40 % du prix HT de ces travaux estimés à 12 000 € HT.

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention au titre de la DETR 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- décide d'adresser à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin une demande de subvention de 30 % à 40 % pour ces travaux au titre de la DETR de l'exercice 2016 ;
- décide d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux.

Votes : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Suivent les signatures au registre

Pour copie conforme

Ergersheim, le 30 mars 2016

Le Maire,

Maxime BRAND



18\_24-03-2016

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2016-03-30T12-34-16.00 ( MI200895330 )

Identifiant unique de l'acte :  
067-216701276-20160330-18\_24-03-2016-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : DETR POUR LA MISE EN CONFORMITE DE L'ACCESSIBILITE  
AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE D'UN BATIMENT PUBLIC  
ACCOLE A LA MAIRIE (ANCIENNE CHAPELLE)  
Date de décision : Mar 30, 2016 12:00:00 AM

Certifié  
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.5. Subventions

Acte :

Préparé	Date 30/03/16 à 12:34	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Transmis	Date 30/03/16 à 12:34	Par <u>SCHOCH Stephanie</u>
Accusé de réception	Date 30/03/16 à 12:48	